



REGLEMENT DU CONCOURS 2020

1- Objectif

L'INSTITUT NATIONAL DU DESIGN PACKAGING (INDP) organise le concours **FREEPACK FUTUR** dans le but d'encourager le développement de créations packaging et de mettre en avant le travail de jeunes designers. L'objet du concours porte sur la **prospection de l'emballage du futur**.

Différents champs d'exploration sont possibles et combinables: création d'un concept, du design volume, du design graphique ; optimisation logistique, technique, marketing, merchandising ; réflexion sur l'instant de consommation, la manutention, les matériaux, la fin de vie, le recyclage ...

Les candidats sont libres de proposer leur vision d'un emballage du futur, la contrainte étant de présenter graphiquement un projet abouti, industrialisable, avec une réelle valeur ajoutée.

Thème 2020 : « L'EMBALLAGE DU FUTUR ET SES USAGES »

Qu'il soit tertiaire, secondaire ou primaire, l'emballage évolue, innove et s'adapte aux nouvelles contraintes des marchés en terme de sécurité, de logistique, de praticité et bien sûr d'environnement. Imaginons un emballage de demain, quelle sera sa fonction ? Son usage ? Quel service apportera-t-il à son produit, son utilisateur, son marché ?

La réflexion devra en particulier porter sur la cohérence entre l'emballage choisi, son marché, sa fonction ou la réponse qu'il apporte aux problématiques de l'utilisateur.

2- Organisateur

INSTITUT NATIONAL DU DESIGN PACKAGING

Parc d'Activités de Montplaisir - 16121 COGNAC CEDEX

Tel: 05 45 36 30 25 – www.indp.net – info@indp.net

Le concours est organisé par l'INDP dans le cadre du salon FUTUR PACK qui se déroulera à Bordeaux les 25 et 26 mars 2020 (informations sur www.futurpack.fr).

3- Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants en écoles de design et/ou conception d'emballages, arts graphiques, communication visuelle, beaux-arts ; inscrits pour l'année universitaire 2019/2020, résidents en Europe.

Les candidats peuvent s'inscrire individuellement ou par **groupe de 3 personnes maximum** ; en candidature libre ou de manière collective à l'ensemble de leur promotion sous la direction d'un enseignant référent.

Chaque candidat ou groupe présentera un projet unique.

L'inscription au concours est gratuite.

L'envoi des livrables à l'adresse de l'organisateur est à la charge et sous la responsabilité des participants.

4- Présentation des projets - Livrables

Pour candidater, chaque participant ou groupe devra fournir :

1. Une planche imprimée de présentation du projet au format A3 paysage (largeur : 420 mm ; hauteur : 297 mm) ; décrivant la démarche du participant et/ou les caractères techniques du projet et un dessin de

mise en situation explicatif. La planche comportera également l'intitulé du projet et le nom du ou des participant(s).

OU

Un visuel numérique vectorisé ou minimum résolution 300 dpi (types de fichiers acceptés : pdf, png ou jpg) de présentation du projet, au format A3 paysage (largeur : 420 mm ; hauteur : 297 mm) ; décrivant la démarche du participant et/ou les caractères techniques du projet et un dessin de mise en situation explicatif. Le visuel comportera également l'intitulé du projet et le nom du ou des participant(s).

En cas de sélection, le visuel sera imprimé par l'organisateur de façon standardisé sur papier mat, blanc, 180g.

2. La fiche de participation dûment remplie que les candidats recevront suite à leur inscription.

5- Exposition, promotion et publication des résultats

Les projets inscrits au concours feront dans un premier temps l'objet d'une présélection. Les projets retenus seront exposés sous forme d'affichage dans le cadre du salon FUTUR PACK les 25 et 26 mars 2020 à Bordeaux.

Les participants autorisent par avance l'INDP à utiliser et à communiquer leurs noms, coordonnées et images des planches présentées pour des opérations promotionnelles et de communication liées au concours FREEPACK FUTUR et notamment à la presse professionnelle, nationale et régionale.

La publication des résultats aura lieu le jeudi 26 mars 2020 dans le cadre du salon FUTUR PACK à Bordeaux.

6- Propriété des créations et responsabilités

Les créations présentées resteront la propriété de l'étudiant. Les planches ne seront pas retournées.

L'organisateur dégage toute responsabilité quant à la protection des idées, brevets, modèles ou marques créés par le candidat. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'une perte, vol ou détérioration d'une planche présentée.

7- Modalités de sélection et prix

L'INDP présélectionnera **les projets les plus aboutis** qui seront ensuite présentés à un jury de professionnels qui déterminera les lauréats. Les 3 premiers prix se verront remettre un diplôme attestant de la reconnaissance de leur travail par la profession et bénéficieront d'une couverture presse nationale.

8- Calendrier

Inscriptions : jusqu'au **21 février 2020** par retour du bulletin d'inscription.

Après réception du bulletin d'inscription, une fiche de participation sera envoyée à chaque candidat ou groupe de candidats.

Le bulletin d'inscription est téléchargeable en ligne sur <http://www.indp.net/page/freepack>

Réception des planches ou visuels numériques : **au plus tard le 13 mars 2020.**

Proclamation des résultats : le **jeudi 26 mars 2020.**

Chaque élève et professeur participant disposera d'une invitation pour se rendre sur le salon.

9- Clauses générales

Modification ou annulation du concours : L'INDP se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée dans ce fait.

Acceptation du règlement : par son envoi du bulletin d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les termes du présent règlement.



Contact Concours FREEPACK : Yohan CURTAN

Parc d'Activités de Montplaisir – 16121 COGNAC CEDEX

Tel : 05 45 36 30 25 – ycurtan@indp.net - www.indp.net